

2 septembre 2024

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- A partir du 1er septembre 2024, [une première maison de retour provisoire](#) est mise en place dans les locaux de la « structure d'hébergement d'urgence Kirchberg » (SHUK) sous la direction du Centre de rétention. La maison de retour accueille des personnes en séjour irrégulier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et dans l'obligation de quitter le territoire, ainsi que les personnes qui font l'objet d'un transfert vers un autre État membre sur base des dispositions du Règlement Dublin III.
- L'Agence de l'Union européenne pour l'Asile (AUEA) a publié le rapport [« The Role of National Human Rights Institutions, Ombudsperson Institutions and Ombudspersons for Children »](#), présentant les rôles et activités des institutions nationales des droits de l'homme et des médiateurs dans le domaine de la protection internationale. Le rapport est accompagné d'une visualisation interactive des données.

Chiffre de la semaine: 228

Au cours des 7 premiers mois de 2024, la principale nationalité des personnes ayant introduit une demande de protection internationale était l'Érythrée avec 228 demandes.

Source: [Direction générale de l'immigration](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en